



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

<b>Cadre réservé à l'administration</b>		
Date de réception 26 août 2013	Dossier complet le 26 août 2013	N° d'enregistrement F054-13-P0134

### 1. Intitulé du projet

*Construction maison*

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du bénéficiaire

**2.1 Personne physique**

Nom **BÖHLER** Prénom **Bertrand**

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<p style="font-size: 1.5em; text-align: center;">?</p> <p><i>Je ne comprends pas ce qui est demandé</i></p>	<p style="font-size: 1.2em;"><i>Maison d'une surface entre 100 m<sup>2</sup> et 140 m<sup>2</sup>.</i></p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet**

- *Défrichage d'une quinzaine d'arbres afin de permettre la construction d'une maison.*
- *Plantation d'autres arbres afin de conserver la nature boisée de l'environnement immédiat. Les tenaies en face, de l'autre côté de la rue de la ferme, ne sont pas boisées.*

#### 4.2 Objectifs du projet

- 1 - Défrichage
- 2 - Construction maison
- 3 - Maison de vacances et en location

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- 1 - Défrichage
- 2 - Construction maison
- 3 - Travail paysager par professionnel afin d'harmoniser l'habitation dans son environnement.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Usage traditionnel d'une habitation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Certificat d'urbanisme obtenu.
- Obtention d'un permis de construire qui nécessite une autorisation de défrichement. Cette dernière se fait en deux étapes :
  - 1 - DREAL pour savoir s'il faut une étude d'impact. (le formulaire)
  - 2 - Demande de défrichement DDTM pour l'autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Obtention permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Terrain de 916 m <sup>2</sup> - Défrichement sur une surface de 250 m <sup>2</sup> au maximum soit 15 arbres vivants	- Terrain dont l'aire est de 916 m <sup>2</sup> . - Défrichement de 250 m <sup>2</sup> voir plan joint.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

93 rue de la  
Garde.  
17390 La Tremblade

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 1° 10' " " Lat. 45° 45' " "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées : Projet trop localisé pour renseigner des coordonnées cartographiques en longitude et latitude différentes.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Construction d'une habitation.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

*Aucun usage, aucune culture ou agriculture.*

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

*voir copie certificat d'urbanisme joint.  
certificat d'urbanisme obtenu le 21/6/13.*

- Peu de fait faible.*
- Zone sismique*
- Zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être...*

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non *ou sont-ils analysés ?*

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Commune de la Tremblade</i>
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Zone B2 du plan de prévention des risques naturels « zone urbanisée soumise à l'aléa feu de forêt faible - Terrain desservi par un psteau d'incendie à moins de 200 mètres.</i>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Prélèvement sur réseau d'eau potable moyennant paiement des factures. Quantité classique d'une habitation domestique.</i>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Pas de terrassement donnant lieu à des enlèvements de terre.</i>
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Tout à l'égout présent sous la rue de la Garde. taux usagés relatifs à un usage domestique : vaisselle, linge, salle de bain, etc...</i>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Pas d'agriculture ni de sylviculture sur l'actuel terrain qui est, pour l'instant, abandonné.</i>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>A l'attention de 15 autres plus quelques boquets.</i>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Aléa de feu de forêt faible. Vœu certifié d'urbanisme joint.</i>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'environnement immédiat de la rue de la Garde semble devenir une zone résidentielle. Voir documents joints. Pour ma part, je tiens à conserver le caractère boisé de ce terrain car il en fait son charme. Les terrains des maisons rue de la Garde m'ont pas gardé ou conservé cet aspect.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Question non comprise.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je ne pense pas qu'une étude d'impact soit nécessaire et utile dans le cas présent.

La quasi totalité des maisons et terrains bâtis, des projets en cours de réalisation, ne conservent le caractère boisé des terrains originaux. Au mieux quelques arbres sont conservés.

Le choix de ce terrain et de son achat a pour but de conserver un caractère boisé. Cela est pourquoi je compte conserver les arbres le long de la route ainsi que ceux au fond du terrain et bien sûr le beau pin répertorié sur la carte des arbres que j'ai réalisée. Enfin, je ne ferai pas construire de mur le long de la route.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>- Certificat urbanisme - Parties 6.1 ; 5.2</p> <p>- Plan abords sur terrain - Parties 4.5 ; 6.1</p>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

*B*

Fait à

Riedisheim

le,

20 août 2013

Signature

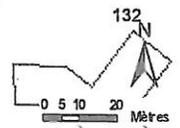
*Böhler*



*Projet Construction*

- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée
- Subdivisions fiscales
- Sections
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Lieu-dits

Sources :  
Cadastré 2012 © DGFIP





- Liste des emplacements réservés
- reconquête environnementale et paysagère du site du Mus de Loup (bénéficiaire : commune) : 82707 m<sup>2</sup>
  - désenclosure d'une zone en friche à réhabiliter, La Sibonnerie (bénéficiaire : commune) : 783 m<sup>2</sup>
  - dosserte secteur AU, Les Nougiers (largeur 8 m) (bénéficiaire : commune) : 770 m<sup>2</sup>
  - dosserte secteur AU, Le Petit Pont (largeur 8 m) (bénéficiaire : commune) : 1225 m<sup>2</sup>
  - dosserte secteur UB, La Tremblade - Petite rue des Grigons (largeur 6 m) (bénéficiaire : commune) : 810 m<sup>2</sup>
  - aménagement entrée de ville, boulevard Joffre (bénéficiaire : commune) : 1568 m<sup>2</sup>
  - parking du port, L'Ortage (bénéficiaire : commune) : 6454 m<sup>2</sup>
  - cheminement doux, maison La Clède à La Coursoe (largeur 6 m) (bénéficiaire : Conseil général) : 9930 m<sup>2</sup>
  - cheminement doux, maison centre ville à la Saudre, voie ferrée (largeur 6 m) (bénéficiaires : Conseil général et commune) : 10851 m<sup>2</sup>
  - cheminement doux, Saison boulevard La Lau à la voie ferrée, Matarnet de la Cordière (largeur : 8 m) (bénéficiaire : Conseil général) : 2739 m<sup>2</sup>
  - cheminement doux, maison chemin de la Cordière à la Route Neuve par la talède Richolieu (largeur : 8 m) (bénéficiaire : Conseil général) : 2828 m<sup>2</sup>
  - cheminement doux de la Route Neuve à la route du Canal du Pulel par la talède Richolieu (largeur 8 m) (bénéficiaire : Conseil général) : 12948 m<sup>2</sup>

**U - ZONE URBANISME**

- UB : Habitat, lotissements urbains (secteur ancien)
- UBi : Habitat, lotissements urbains (secteur de projet d'extension du port-chenal)
- UBj : Habitat, lotissements urbains (secteur de projet d'extension du port-chenal)
- UBk : Zone urbaine cernée à la suite de la tempête Xynthia
- UBl : Zone urbaine cernée à la suite de la tempête Xynthia
- UBm : Secteur d'extension sans usage et de loterie
- UBn : Secteur de port
- UBo : Secteur d'activités industrielles, artisanales ou commerciales
- UBp : ZAC de la Moussière
- UBq : ZAC de la Moussière
- UBr : ZAC de la Moussière
- UBs : ZAC de la Moussière

**AU - ZONE AGRICOLE**

- AO : Secteur agricole
- AOp : Secteur agricole (secteur de projet)
- AOq : Secteur agricole (secteur de projet)
- AOs : Secteur agricole (secteur de projet)
- AOt : Secteur agricole (secteur de projet)
- AOu : Secteur agricole (secteur de projet)
- AOv : Secteur agricole (secteur de projet)
- AOw : Secteur agricole (secteur de projet)
- AOx : Secteur agricole (secteur de projet)
- AOy : Secteur agricole (secteur de projet)
- AOz : Secteur agricole (secteur de projet)

**N - ZONE NATURELLE**

- NR : Secteur naturel
- NRa : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRb : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRc : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRd : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRe : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRf : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRg : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRh : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRi : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRj : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRk : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRl : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRm : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRn : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRo : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRp : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRq : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRr : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRs : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRt : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRu : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRv : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRw : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRx : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRy : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)
- NRz : Secteur naturel protégé (à caractère paysagère)

**Autres symboles :**

- Boisement (article L-123.1 al 7 du CU)
- Villas balnéaires (article L-123.1 al 7 du CU)
- Siège d'exploitation agricole
- Habitat sous boisement
- Risques littoraux (Atlas 1999) - (tempête Xynthia)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Fuseau sonore
- Dande littorale
- Zone non acoustifiante

Département :  
CHARENTE MARITIME

Commune :  
LA TREMBLADE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion  
Cadastrale  
Branche de Saintes 4 Cours Charles De  
Gaulle 17108  
17108 SAINTES Cedex  
tél. 05/46/96/51/54 -fax 05/46/96/51/55  
ptgc.170.saintes@dgifp.finances.gouv.fr

Section : CX  
Feuille : 000 CX 01

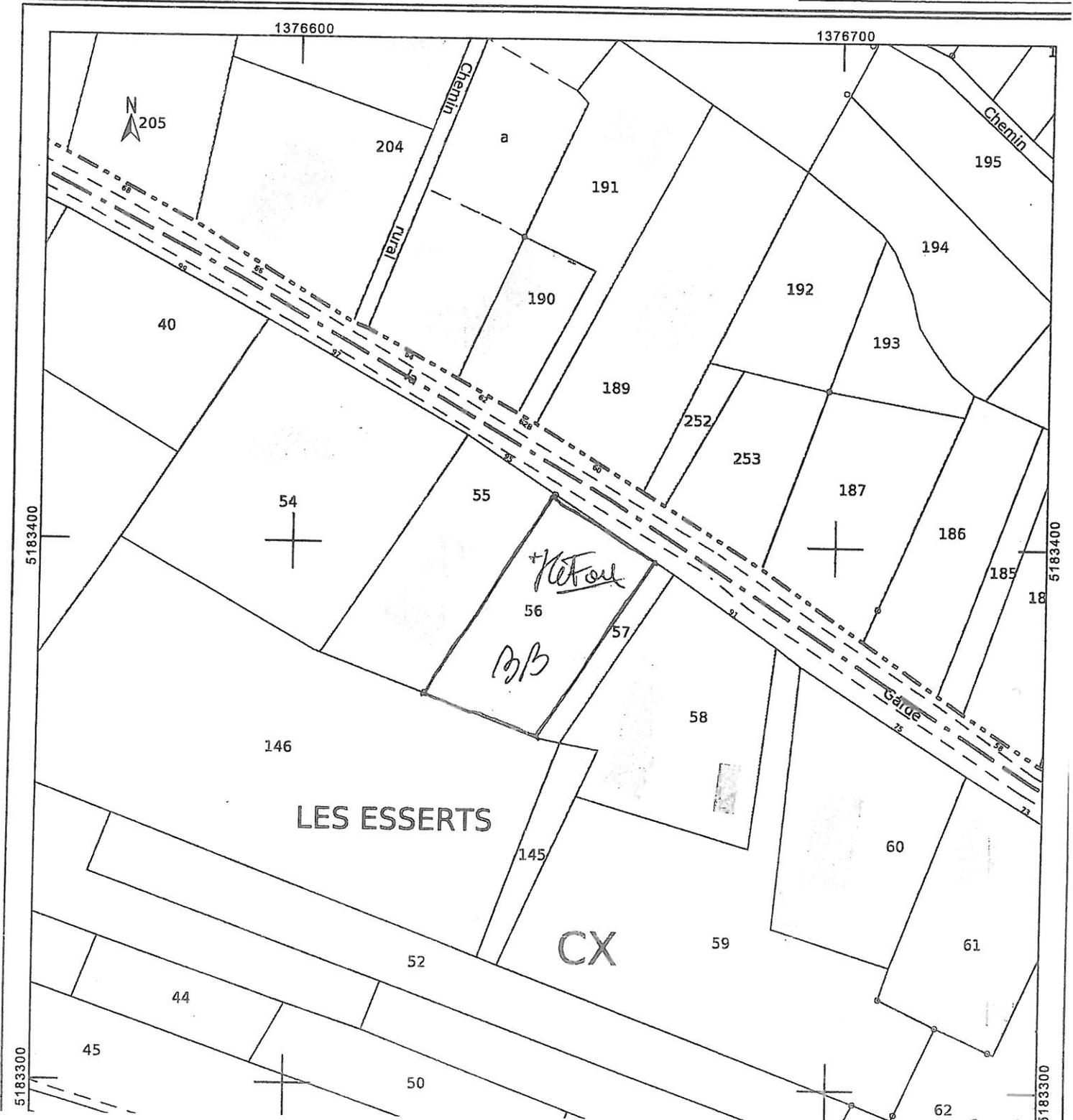
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/04/2013  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2013**

FEUILLET N°:

Intitulé: Certificat d'urbanisme opérationnel 2.2.1	Thème : Urbanisme- Actes relatif au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
Type: Arrêté	Référence : CU :01745213N0062

**CERTIFICAT D'URBANISME  
délivré au nom de la commune**

Le Maire de La Tremblade :

Vu la demande présentée le 23/04/2013 par la Bourse de l'Immobilier représenté par Monsieur GERMANEAU Pascal demeurant à 16 rue Foran 17390 La Tremblade, en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme :

- indiquant, en application de l'article L.410-1 b du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain.
  - Cadastre : CX n° 56
  - Situé : 93 rue de la Garde 17390 La Tremblade

Et précisant si ce terrain d'une superficie de 916 m<sup>2</sup> peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant en la construction d'une habitation et d'un garage.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;  
Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 30/03/2011 ;  
Vu la délibération du 30/03/2011 instituant la participation pour voirie et réseau sur le territoire de la commune de La Tremblade ;  
Vu le plan de prévention des risques naturels approuvé le 15/10/2003 et révision partielle approuvée le 22/06/2007 ;  
Vu la délibération municipale en date du 16/11/2011 fixant le taux de la Taxe d'Aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des zones AU pour lesquelles le taux est porté à 5% ;

Contre et signature



**HÔTEL DE VILLE**  
23 rue de la Soude - BP 60130 - 17390 LA TREMBLADE  
Tel. : 05 45 76 99 00 - Télécopie : 05 45 38 33 78  
Site internet : www.tremblade.fr - Adresse email : mairie@tremblade.fr

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2013

ÉVALUÉS

Vu l'avis de l'Agglomération Royan Atlantique (assainissement) en date du 27/05/2013 ;  
Vu l'avis de l'Agglomération Royan Atlantique (poteau incendie) en date du 30/05/2013 ;  
Vu l'avis de ERDF en date du 16/05/2013 ;  
Vu l'avis du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural en date du 31/05/2013 ;  
Vu l'avis de RTE en date du 13/06/2013 ;  
Vu l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 27/05/2013 ;

CERTIFIÉ

Article 1

Le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée sous réserve du respect des prescriptions de l'article 2 alinéa 2 et suivants.

Article 2

Le terrain est situé dans une commune dotée d'un Plan local d'urbanisme.  
Zone (s) : UB

COS (coefficient d'occupation des sols) : 0.30  
Emprise au sol : 60 %

Minimum parcellaire : 500 m<sup>2</sup>

Superficie du projet : 916 m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximale autorisée : 275 m<sup>2</sup>

- Prescriptions de ERDF :  
Il a été considéré que l'opération sera réalisée avec une puissance de raccordement égale à 12 KVA en monophasé ou à 36 KVA en triphasé.
- Prescriptions du SDEER :  
La réponse est conçue pour une habitation de taille moyenne – 12 KVA

Cachet & signature

HÔTEL DE VILLE

23, rue de la Soudre – BP 00100 – 17260 LA TREMBLADE  
Tel. : 05 46 38 90 00 - Télécopie : 05 46 70 33 78  
Site internet : [www.mairie-tremblade.fr](http://www.mairie-tremblade.fr)

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE - RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2013

- Prescriptions du SDIS :

1) Réaliser la défense extérieure contre l'incendie, à moins qu'elle n'existe déjà, par un poteau d'incendie normalisé de 100 mm résultant en tout temps un débit de 17 litres seconde, celui-ci doit être implanté en bordure d'une voie carrossable ou tout au plus à 5 mètres de celle-ci et distant au maximum de 200 mètres de la construction projetée, distance mesurée par un cheminement praticable et utilisable en tout temps.

- Prescriptions de l'Agglomération Royan Atlantique (assainissement) :

La parcelle cadastrée section CX n° 56 est desservie par le réseau collectif d'assainissement existant situé rue de la Garde.

Par ailleurs, nous vous informons que le projet de construction sera soumis à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) conformément à la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Royan Atlantique en date du 20/06/2012.

- Prescriptions de l'Agglomération Royan Atlantique (poteau incendie) :

Le poteau incendie le plus proche « rue de la Garde » est implanté à environ 150 mètres linéaires de la parcelle cadastrée CX n° 0056.

Les articles d'ordre public du règlement national d'urbanisme ainsi que la loi littoral sont applicables sur le territoire de la commune de La Tremblade.

Le terrain est situé en zone B2 du Plan de Prévention des Risques Naturels « zone urbanisée soumise à l'aléa feu de forêt faible » et doit être desservi par un poteau d'incendie situé à moins de 200 m (le réseau devra permettre l'utilisation d'un poteau débitant 16.6 l/s à la pression de 1 bar dynamique).

Le terrain se situe dans un canton classé en zone sismique par décret n° 91-461 du 14 mai 1991. Les décrets n° 2010-1254 relatifs à la prévention du risque sismique, et n° 2010-1255 du (22 octobre 2010) portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français, devront être respectés.

La totalité du territoire du département de la Charente-Maritime est considérée comme une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Le terrain est grevé des servitudes suivantes :

\* 14 - ELECTRICITE

Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques. Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres

Article 3

Le terrain est soumis au droit de préemption urbain par délibération du 30 mars 2011 au bénéfice de la commune.

Cachet & signature



HÔTEL DE VILLE  
23, rue du 16.05.1962 - BP 01191 - 17340 LA TREMBLADE  
Tél. 05.46.36.50 - Fax 05.46.36.50  
Site internet : www.mairie-la-tremblade.fr

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE - ROUCE LES BAINS  
ANNÉE 2013**

**Article 4**

L'état des équipements publics existants ou prévus est le suivant :

Equipement	Terrain desservi	Capacité suffisante	Gestionnaire du réseau	Date de création
Eau potable	Desservi			
Électricité	Desservi			
Assainissement	Desservi			
Voirie	Desservi			

**Article 5**

Les taxes suivantes seront assises et liquidées après la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, et en cas de non opposition à une déclaration préalable :

Libellé	Taux
Taxe d'aménagement :	
- Part communale	3%
- Part départementale	2%
Redevance d'archéologie préventive	0,4 %

**Article 7**

Préalablement à la réalisation de votre projet, les formalités suivantes pourront être nécessaires : demande de permis de construire maison individuelle.



Fait à La Tremblade, le 21/06/2013  
P/Le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Christian Mulot

Cachet & signature



**HÔTEL DE VILLE**  
21 rue de la B... - BP 00100 - 17300 LA TREMBLADE  
Tél : 05 46 29 07 43 - Télécopie : 05 46 36 33 78  
X... ..

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2013**

FEUILLETTE :

*Le présent document est émis sous le régime de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.*

**Le (ou les) demandeur (s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le Tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.**

**Durée de validité :** Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 10 mois. Il peut être prorogé par périmètre d'usage, à condition que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci.

**Effet du certificat d'urbanisme :** Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui pèsent sur l'édifice. Il n'a pas de valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération prévue. Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposiez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourrait pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Cachet & Signature



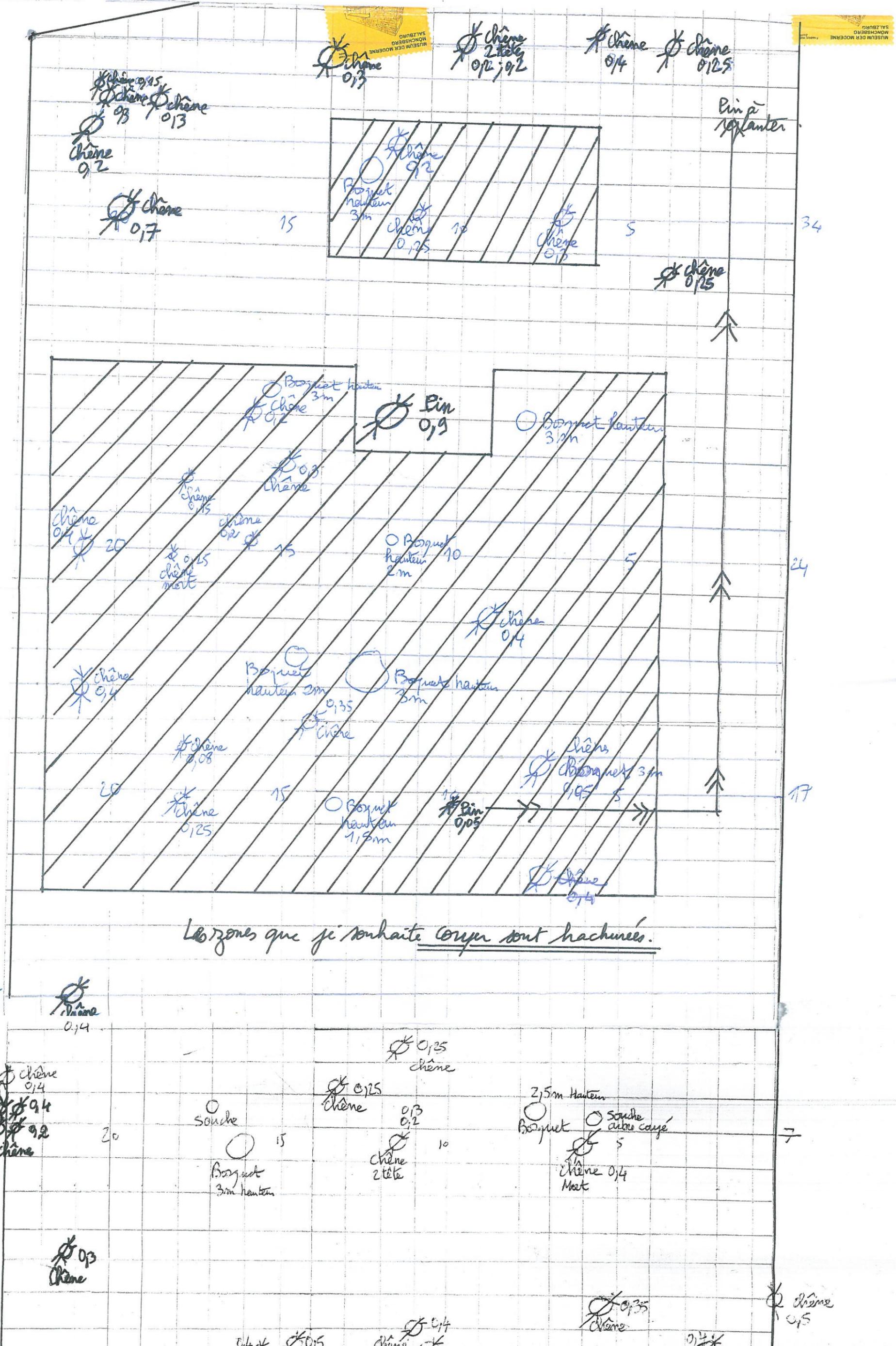
**HÔTEL DE VILLE**  
23 rue de la Soutre - BP 60 13 - 17350 LA TREMBLADE  
Tél. 05 46 36 99 00 - Télécopie 05 46 36 23 78  
Site Internet : [www.mairie-17350.fr](http://www.mairie-17350.fr)





# CARTE ARBRES PARCELLE CX 56

Ø diamètre tronc en mètre.



Les zones que je souhaite couper sont hachurées.